

COMITE CENTRAL HYGIENE SECURITE

Compte rendu succinct de la séance

du 4 décembre 2007

Pour la CFDT: Jean-François VACHERIAS DDE 74, Gérard NIQUET secrétaire du SERIF, Patrick GROSROYAT USE/CFDT

Ordre du jour :

1 - Accidents graves et mortels, suicides et malaises mortels : présentation des tableaux de suivi.

Accidents mortels

SUIVI des ACCIDENTS MORTELS de L'ANNEE 2007										
SERVICE	Date de l'accident	Type d'accident	Grade	Sexe / Age	Domaine d'activité	COMMISSION D'ENQUETE		Date de réception du rapport à la DGPA	Imputabilité au service	Description résumée de l'accident
						Date de la mise en place de l'enquête	Date de présentation du rapport de l'enquête au CLHS			
DDE59	18/01/2007	Service	IPCSR	F-33	Inspection Sécurité Routière	21/01/2007	03/07/2007	24/09/2007	oui	L'accident s'est produit dans un véhicule dans lequel avaient pris place l'inspectrice, la candidate ainsi que le moniteur et un autre candidat. Ces deux dernières personnes étaient à l'arrière, le véhicule était à l'arrêt quand brutalement un arbre s'est abattu sur le véhicule. L'inspectrice est décédée, les autres passagers du véhicule sont sains et saufs. Une enquête judiciaire pour homicide involontaire a été ouverte le 21/01/07.
CETE Est	04/09/2007	Tnjet-domicile	PSS Technicien	H-52	CETE	27/09/2007	février-08			L'agent a heurté un arbre de plein fouet, en ligne droite. Les secours n'ont pu le réanimer. Aucune trace de freinage n'a été relevée. Une enquête de gendarmerie est en cours.
DDE32	12/09/2007	Service	OPA Maître Compagnon	H-55	Parc	28/09/2007	13/11/2007			L'agent a été victime d'un accident mortel avec un véhicule de service sur la RN 21 près d'Auch mercredi 12 septembre vers 17h00. Selon les premières informations, l'agent, à bord d'un véhicule de liaison, retournait sur un chantier pour le réapprovisionnement. Il s'est déporté sur la gauche pour une raison encore indéterminée. Deux véhicules ont pu l'éviter, mais il a percuté le troisième. Les passagers du véhicule percuté sont légèrement blessés. Une enquête de gendarmerie est en cours. L'agent avait 55 ans et n'avait pas de problème de santé connu. La direction a réuni l'ensemble des agents dès le lendemain et un soutien psychologique leur a été proposé. La DGPA représentée par Madame Hélène JACQUOT-GUIMBAL s'est rendue aux obsèques.
DIR Centre-Est	23/10/2007	Service	Chef d'équipe	H-53	CEI					Alors que les agents du CEI de Charmonix procédaient à la mise en place d'un balisage pour un rétrécissement de la chaussée pour la ramener à une seule voie, un VL a entrepris de dépasser ne respectant pas la signalisation en place. Il a percuté un des agents procédant à l'installation de la signalisation et l'a tué sur le coup. Le conducteur en cause a été placé en garde à vue. Le DIR et l'assistante sociale se sont rendus sur place. L'ASS a rencontré les agents du CEI ainsi que la famille de la victime. Un soutien psychologique a été mis en place.

Concernant l'accident mortel du 59 d'une IPCSR, nous demandons où en est le groupe de travail « conditions de travail des IPCSR » qui doit se mettre en place. L'administration nous indique que ce groupe va bientôt démarrer.

Concernant l'accident de la DIR Centre Est, nous faisons remarquer que le climat social est dégradé, pour plusieurs raisons. Une charge de travail importante, un sous effectif chronique, isolement géographique par rapport à la DIRCE. De plus, les agents ont la veille de l'accident, par voie de presse, qu'ils seraient transférés à l' ATMB (société des autoroutes du Mont-Blanc) dans un délai d'un an. Nous rappelons que l'accident n'est pas le seul fait des éléments matériels que l'enquête mettra probablement en évidence. Nous insistons pour attirer l'attention de l'administration sur l'incidence de ces aspects psycho-sociaux contextuels qui devront également être abordés dans la recherche des causes d'accident.

Nous posons également la question du positionnement de l'agent seul sur les voies et sur les procédures à mettre en oeuvre pour assurer la sécurité du personnel.

L'administration répond que l'enquête est en cours!

Nous constatons que 3 accidents se sont produits sur route ouverte à la circulation, du fait d'un

usager, dans des configurations différentes, personnel à pied, protection par FLR, protection par un véhicule. Aucune des trois méthodes employées n'est suffisantes pour assurer la sécurité du personnel.

Accidents graves

Suite à l'accident de la DIR Nord avec Flèche Lumineuse Rabattable, nous indiquons que les accidents avec les FLR sont fréquents et demandons à l'administration si des consignes concernant leur utilisation ont été données notamment pour la première FLR de ne pas la décrocher car à ce moment l'agent est très exposé et est aveugle par rapport à son environnement.

La DGR indique qu'une étude sur l'harmonisation des procédures va commencer.

SUIVI des ACCIDENTS GRAVES de L'ANNEE 2007										
SERVICE	Date de l'accident	Type d'accident	Grade	Sexe / Age	Domaine d'activité	COMMISSION D'ENQUETE		Date de réception du rapport à la DGPA	Imputabilité au service	Description résumée de l'accident
						Date de la mise en place de l'enquête	Date de présentation du rapport de l'enquête au CLIS			
DDE 74	20/04/2007	Travail	OPA	M - 39	Route	02/05/2007	22/06/2007	27/06/2007	oui	<p>Au cours d'une phase de montage d'un écran sur une glissière de sécurité posée sur un mur de soutènement de 7,90m, l'agent a utilisé un pied de biche pour écarter la glissière de l'entretoise pour y glisser l'écran. L'outil semble avoir rippé et a déséquilibré l'agent qui est tombé du mur. L'agent a commencé à se relever seul puis ses collègues ont appelé les secours qui l'ont transporté aux urgences.</p> <p>L'agent a une plaie à la tête et une blessure à la cheville. Il est probablement tombé sur ses pieds.</p> <p>Il est sorti de l'hôpital le soir même. Il est en arrêt jusqu'au 20 mai.</p> <p>L'agent est affecté au PATA (point à temps automatique) et était en remplacement.</p>
DIR Nord	31/08/2007	Travail	AES AES AE CEE	M-55 M-49 M-39 M-44	Route	05/09/2007	28/11/2007			<p>Un PL est tombé en panne sur l'autoroute A 16 (sens Belgique/France). Un fourgon avec FLR de la DIR est venu en protection. Un 2ème PL est venu percuter le dispositif de protection alors que les 2 agents venaient de descendre du véhicule. Deux autres agents venus en renfort pour procéder à la fermeture de l'autoroute sont choqués. Les 4 agents en état de choc psychologique sont conduits, par les pompiers et par les collègues, à l'hôpital : cellule médico-psychologique. Un seul agent est en arrêt de travail (jusqu'au 10 septembre). Le médecin de prévention a été appelé.</p> <p>Le fourgon de la DIR est entièrement détruit.</p>
DIR Nord	09/11/2007	Travail		M-	Route					En attente d'informations

Suicides 2007

SUIVI des SUICIDES de l'ANNEE 2007

SERVICE	Date du suicide	Lieu du suicide	Grade	Sexe et Age	Domaine d'activité	Description des circonstances du suicide	Observations
DGMT	10/01/2007	Domicile	AA	M-48	Tertiaire	Suicide avec arme à feu.	Un soutien post-traumatique est proposé pour les agents qui en auraient besoin.
DDE 58	10/01/2007	Travail	AE	M-	VN	L'agent a été retrouvé sans vie dans le local de la subdivision de DECIZE	<p>Un soutien post-traumatique est proposé pour les agents qui en auraient besoin.</p> <p>La DDE diligentera une "recherche des éléments de contexte du domaine professionnel" pour identifier d'éventuelles pistes d'amélioration du collectif de travail (qui n'est pas mis en cause aujourd'hui).</p> <p>Enfin, la DDE apporte à la compagne de l'agent le soutien de son ASS.</p>
DDE 38	14/03/2007	Domicile	Technicien	M-35	Ingénierie	L'agent a mis fin à ses jours pendant un arrêt maladie.	Un soutien post-traumatique a été proposé pour les agents qui en avaient besoin.
DDE 89	30/04/2007	Domicile	OPA	M-	Route	L'agent s'est suicidé avec un mélange de médicaments, d'alcool et de gaz d'échappement	Il est venu sur son lieu de travail vendredi alors qu'il était en congé.

En 2006 il y a eu 24 suicides au Ministère de l'équipement.

Nous rappelons que la souffrance au travail a augmenté ces derniers temps, suite aux cascades de réformes et de réorganisations. La vigilance s'impose notamment sur le risque suicide.

Nous déplorons également, et ce malgré plusieurs demandes en ce sens, que ne soient plus publiés dans le bilan social du Ministère, le nombre de jours d'arrêt de travail pour maladie. Nous rappelons qu'il serait intéressant de mettre en relation le nombre de ces jours d'arrêts et leur évolution avec les réorganisations successives qui affectent nos services et impactent fortement et le climat social et la santé des personnels.

2 - Approbations des procès verbaux des 22/03/2007 et 19/06/2007.

Nous faisons nos remarques.

3 - Programme triennal de recrutement et d'insertion des travailleurs handicapés.

Présentation d'un diaporama sur le plan triennal 2006/2008.

Nous rappelons que nous n'avons jamais pu obtenir le bilan du plan précédent ! Les « lieux ressources » ne fonctionnent pas ou sont inexistant dans un certain nombre de services.

Le quota de 6% n'est pas atteint et il comprend les emplois réservés aux militaires

Nous pensons que le transfert massif d'agents vers les collectivités territoriales va permettre d'augmenter ce % sans effort de la part de l'administration

4 - Présentation du bilan 2006 décret HS n° 82-453 du 28 mai 1982.

Beaucoup de chose à dire, bilan décevant, manque d'ASP, manque de médecin de prévention, etc... avec une régression des réponses des services. Le bilan et les autres documents seront disponibles sur le site de l'USE/CFDT.

Nous signalons aussi que la baisse des remontées d'information est probablement du au fait qu'un nombre important d'ASP ont quitté leur poste à fin 2006, que les nouveaux ne sont pas encore formés et sont pour la plupart à temps partiel, Certains n'ont que 10% de leur temps à consacrer à leur mission d'ASP. Dans ces conditions, ils ne peuvent pas avoir l'efficacité nécessaire.

5 - Point d'étape sur le groupe suicide.

Suite aux pressions convergentes des organisations syndicales un état des lieux est maintenant disponible, reste à en tirer les enseignements. Le groupe de travail mis en place sur ce sujet y réfléchit.

6 - Présentation du guide de la prévention travail en hauteur.

Point reporté

7 - Questions diverses.

Gérard NIQUET expert pour la CFDT intervient sur les documents uniques. - lire sa déclaration ci-dessous.

DOCUMENT UNIQUE – INTERVENTION CFDT au CCHS du 4 décembre 2007

Nous avons pour la CFDT à rappeler que la circulaire du 18 avril 2002 du ministère du Travail a fourni le cadre et la méthode de conception et de réalisation de cet outil d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Le document unique doit contenir un plan d'actions en relations aux risques évalués et à

prévenir.

L'an passé, la CFDT a constaté dans ce CCHS qu'un grand nombre de services ne s'étaient pas doté d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et d'autres Service n'avaient pas procédé à l'évaluation de certains risques tels les risques socioprofessionnels.

Pourtant il convient de rappeler que dans ses principes – traduite dans le code du travail français par le décret du 5 Novembre 2001 -, la directive du Conseil des Communautés Européennes du 12 juin 1989, dite « directive – cadre » a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source. Cette évaluation s'étend aux risques sociaux-professionnels.

Ce même décret laissait un délai de 1 an à compter de sa parution pour procéder à cette évaluation. Or à ce jour, on peut estimer qu'une trentaine de services n'ont pas commencé à procéder à cette évaluation.

La CFDT demande donc au CCHS de faire remonter et d'évaluer la qualité du travail fait sur les DU. En particuliers la question des risques socioprofessionnel et sur les plans d'actions intégrés.

Parce que le passé récent a été lourd de conséquence sur les conditions et l'organisation du travail dans notre ministère :

- la mise en application de la LOLF,
- la décentralisation,
- la constitution des DIR et
- la réforme de l'Etat,
- les fusions DDE/DDA dont s'annonce une généralisation possible

Et bien sûr sans oublier d'évoquer la question d'organisation du MEDAD et de l'Etat porteurs de nouveaux tourbillons qui vont s'ajouter, avec leurs lot de problèmes parfois graves qui pèseront une fois de plus sur les équipes et sur personnels touchés, et cela avant même d'en avoir terminé avec les réformes les réformes précédentes ou en cours.

Ce n'est pas sans raison ni arguments que nos équipes syndicales sont saisies ou alertées par les personnels de situations de stress, de difficulté liées à l'intensification du travail, de mal être dans le positionnement fonctionnel et/ou hiérarchique.

Évaluation et prévention ne veut pas dire forcément mise en cause des chaînes hiérarchiques ou individuellement au cadre. La CFDT n'a pas volonté de mettre en accusation quiconque mais a le souci de prendre conscience à tous les niveaux- des souffrances au travail - qui pourraient être évité – dommageable voire destructrice pour certains agents, dommageables aussi pour l'employeur public sur la qualité du travail et du service rendu. L'évaluation et la prévention des risques professionnels est une réponse essentielle. Elle est l'affaire de tous les acteurs concernés

En conclusion, et nous sommes légitimes à le demander : l'application de la lettre et l'esprit de la réglementation soit respectés dans chaque service du ministère.

Nous demandons que le programme SPPE en donne les moyens aux services.

La CFDT demande qu'une évaluation exhaustive quantitative et qualitative de la réalisation des documents uniques des services soit faite et qu'elle soit présentée dans les prochains CCHS.

Que les plans d'action qu'appellent le document unique soient appliqués dans toutes leur rigueur.